



**COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DÉCEMBRE 2019**

PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 2019-137

Rapporteur : Sandra LE MEUR, Maire-adjointe

OBJET : TARIFS DES SERVICES ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION POUR L'ANNÉE 2020.

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs périscolaires et extrascolaires entre 2019 et 2020, notamment après comparaison avec les tarifs des autres communes alentour.

Préambule relatif aux tranches de tarification des accueils périscolaires et extrascolaire du secteur enfance.

Les prestations des accueils de loisirs 3 - 12 ans et des accueils périscolaires sont facturées en fonction des ressources des familles, selon le principe de tranches de tarifications détaillées ci-dessous. A partir du 2^{ème} enfant, la tranche inférieure est appliquée (lorsqu'elle existe).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les ressources prises en compte sont celles fournies par la Caisse d'Allocations Familiales via le portail CAFPRO. Seules les familles qui ne disposent pas d'un numéro d'allocataires CAF doivent fournir leur dernier avis d'impôt sur les revenus.

Pour les familles qui ne sont pas allocataires CAF, le calcul est le suivant :

(1) Calcul des ressources moyennes mensuelles de la famille = N

$$N = \frac{\text{Revenus annuels déclarés aux impôts (avant abattement)} + \text{montant mensuel des allocations familiales}^*}{12 \text{ mois}}$$

* *sauf aide au logement.*

(2) Calcul de la tranche de tarification = T

$$T = \frac{N}{\text{nombre de parts fiscales indiquées sur l'avis d'imposition ou la déclaration de ressources}}$$

Le chiffre « T » se situe dans l'une des tranches de tarification.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, les ressources prises en compte sont celles du dernier avis d'imposition (avis d'impôts 2019 sur les revenus 2018 pour l'année civile 2020). Il s'agit du dernier document officiel transmis par les services fiscaux.

Au 1^{er} janvier 2020, la tranche de tarification maximale est appliquée aux familles n'ayant pas fourni leur quotient CAFPRO (ou leur numéro d'allocataire) ou leur dernier avis d'imposition.

I - Centres d'accueils périscolaires « Les loustics » et les « P'tits Loups »

Les tranches de tarification restent identiques à celles de l'année 2019.

Accueils périscolaires (sauf mercredis)			
Tranches de tarification	Matin	Soir	Matin et soir
0 à 550 €	1,36 €	1,69 €	2,81 €
551 à 723 €	1,50 €	1,88 €	3,11 €
724 à 900 €	1,66 €	2,08 €	3,43 €
901 à 1078 €	1,94 €	2,42 €	3,99 €
1079 € à 1500 €	2,00 €	2,50 €	4,13 €
1 501 €	2,02 €	2,52 €	4,16 €
Hors Trégueux	2,03 €	2,53 €	4,19 €

Pénalité en cas de retard : 5 €/jour/enfant

Accueil périscolaire du mercredi			
Tranches de tarification	Journée	Demi-journée	Demi-journée + repas
0 à 550 €	8,91 €	4,88 €	8,25 €
551 à 723 €	10,31 €	6,04 €	9,42 €
724 à 900 €	11,43 €	6,86 €	10,23 €
901 à 1078 €	13,25 €	7,93 €	11,30 €
1079 € à 1500 €	15,51 €	9,30 €	12,67 €
1 501 €	18,27 €	10,97 €	14,35 €
Hors Trégueux	21,06 €	12,65 €	16,01 €

Pénalité en cas de retard : 5 €/jour/enfant

- ✓ A partir du second enfant, les tarifs de la tranche inférieure sont appliqués (lorsqu'elle existe), sauf pour les enfants résidant hors Trégueux.
- ✓ Le tarif hors Trégueux est appliqué pour les enfants scolarisés à Trégueux mais domiciliés à l'extérieur.
- ✓ Toute demi-journée ou journée réservée sera facturée, même en cas d'absence de l'enfant, sauf maladie (sur justification par un certificat médical).
- ✓ Le soir, une pénalité de 5€ par enfant est appliquée en cas d'arrivée des parents après la fermeture du centre de loisirs.

II - Accueil de loisirs du secteur ENFANCE « Les Loustics »

→ *Accueil des enfants à partir de 3 ans jusqu'à 12 ans (été du passage au collège inclus s'ils le souhaitent)*

a) Tarifs petites vacances

Petites vacances			
Tranches de tarification	Journée	Demi-journée	Demi-journée + repas
0 à 550 €	8,91 €	4,88 €	8,25 €
551 à 723 €	10,31 €	6,04 €	9,42 €
724 à 900 €	11,43 €	6,86 €	10,23 €
901 à 1078 €	13,25 €	7,93 €	11,30 €
1079 € à 1500 €	15,51 €	9,30 €	12,67 €
1 501 €	18,27 €	10,97 €	14,35 €
Hors Trégueux	21,06 €	12,65 €	16,01 €

Pénalité en cas de retard : 5 €/jour/enfant

b) Tarifs vacances d'été

Il est proposé de maintenir un tarif à la journée et d'ajouter un forfait 5 jours afin d'apporter davantage de choix aux familles et être en corrélation avec leurs attentes.

Calcul du forfait 5 jours : -10 % par rapport à 5 x 1 journée.

Les tarifs pour les mini-camps resteront inchangés par rapport à 2019.

Tarifs ALSH été			
Tranches	Quotient familial	Prix/jour	Forfait 5 jours
0	2ème enfant inscrit	9,20 €	41,41 €
1	0 à 550 €	10,83 €	48,72 €
2	551 € à 723 €	12,61 €	56,77 €
3	724 € à 900 €	14,50 €	65,23 €
4	901 € à 1078 €	16,01 €	72,06 €
5	1079 € à 1500 €	18,18 €	81,83 €
6	+ de 1501 €	22,17 €	99,78 €
7	Hors Trégueux	26,17 €	117,75 €

Tarifs mini-camps			
Tranches	Quotient familial	Mini-camps 3 j/2 nuits*	Mini-camps 4 j/3 nuits*
0	2ème enfant inscrit	38,00 €	52,00 €
1	0 à 550 €	43,00 €	58,00 €
2	551 € à 723 €	48,00 €	66,00 €
3	724 € à 900 €	54,00 €	73,00 €
4	901 € à 1078 €	59,00 €	79,00 €
5	1079 € à 1500 €	65,00 €	88,00 €
6	+ de 1501 €	77,00 €	104,00 €
7	Hors Trégueux	89,00 €	120,00 €

c) Informations complémentaires

- ✓ A partir du second enfant, les tarifs de la tranche inférieure sont appliqués, sauf pour les enfants résidant hors Trégueux.
- ✓ Le tarif hors Trégueux est appliqué pour tous les enfants dont les parents sont domiciliés à l'extérieur de la commune.
- ✓ Les demi-journées, journées, ou forfait réservés seront facturés, même en cas d'absence de l'enfant, sauf maladie (sur justification par un certificat médical).
- ✓ Le soir, une pénalité de 5€ par enfant est appliquée en cas d'arrivée des parents après la fermeture du centre de loisirs.

III Accueil de loisirs du secteur JEUNESSE « Local ados »

→ Accueil des enfants à partir de 11 ans ou de leur rentrée effective au collège

Par rapport à 2019, il est proposé de modifier le fonctionnement de la carte « Pass'jeunes », puisque la carte avait été créée pour fidéliser les jeunes depuis la création du local ados. Les effectifs étant en constante évolution il est proposé à partir du 1^{er} janvier 2020 le fonctionnement ci-après.

Une carte d'adhésion obligatoire liée à la fréquentation du jeune au local ados :

- Carte « Local ados - Pass'activité » :

Dès lors que le jeune sera inscrit à des activités gratuites et/ou payantes proposées par le local ados .
Coût : 12€/an pour les jeunes domiciliés à Trégueux et 36 €/an pour les jeunes domiciliés dans des communes extérieures.

Un prorata mensuel à partir d'une inscription au mois de mars sera opéré sur les tarifs de cette carte comme expliqué dans le tableau suivant :

	Jan.	Fev.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aoû.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Trégueusiens	12 €	12 €	11 €	10 €	9 €	8 €	7 €	6 €	5 €	4 €	3 €	2 €
Extérieurs	36 €	36 €	33 €	30 €	27 €	24 €	21 €	18 €	15 €	12 €	9 €	6 €

- Carte « Local ados - Pass'liberté » :

Dès lors que le jeune fréquentera le local ados régulièrement sans inscriptions aux activités.
Coût : gratuite.

a) Tarifs période scolaire et petites vacances

Pour les activités payantes proposées par le local ados, une facturation sera établie à hauteur de 50 % du coût de la prestation ou du droit d'entrée par jeune, arrondi à l'euro supérieur.
Si le jeune souhaite déjeuner au restaurant scolaire, il sera facturé de 3,37 € par repas.

b) Tarifs vacances d'été

Pour les activités payantes proposées par le local ados, une facturation sera établie à hauteur de 50 % du coût de la prestation ou du droit d'entrée par jeune, arrondi à l'euro supérieur.
Si le jeune souhaite déjeuner au restaurant scolaire, il sera facturé de 3,37 € par repas.

Pour les séjours en mini-camps, une facturation sera établie à hauteur de 50 % du coût du séjour auquel seront ajoutés les repas et les petits déjeuners correspondants à la durée du séjour.
Le tarif d'un petit déjeuner correspond à la moitié du coût d'un repas, soit 1,69 €.

c) Récapitulatif des tarifs du « Local ados »

Tableau récapitulatif des tarifs 2020 – Fréquentation du « Local ados »		
Du 01/01 au 31/12/2020	Tréguensiens	Extérieurs
Carte " Local ados - Pass' Activités"	12 €	36 €
Carte " Local ados - Pass' Liberté"	Gratuite	Gratuite
Activités payantes	50 % du coût de l'activité	50 % du coût de l'activité
Mini-camps	50 % du coût du séjour*	50 % du coût du séjour*
Repas	3,37 €	3,37 €
Petit déjeuner	1,69 €	1,69 €

* Auquel sera ajouté le prix du nombre de repas et de petits déjeuner correspondants à la durée du séjour.

IV - Ventes de confiseries, pâtisseries, boissons, objets et offres de services

Il est proposé de maintenir les tarifs adoptés par le Conseil municipal du 22 mars 2006.

V - Accueil Petite Enfance « CABRIOLE »

Les barèmes de la Caisse Nationale des Allocations Familiales sont appliqués pour tous les accueils en crèche familiale et au multi-accueil. En cas d'accueil d'urgence, et en l'absence d'information sur les revenus de la famille, le tarif minimum du barème de la CNAF est appliqué.

En cas de retard excessif des parents pour venir chercher leur enfant, une pénalité de retard sera appliquée, conformément au montant indiqué dans le règlement intérieur.

VI - Restauration Scolaire

Il est proposé de maintenir les tarifs de repas, soit :

- Le repas enfant à 3,37 €
- Le panier-repas fourni par la famille dans le cadre d'un PAI à 1,91 €
- Le repas adulte « employé communal », assimilé (remplaçant, intérimaires...) et enseignant à 5,94 €
- Le repas « adulte extérieur » à 7,71 €
- Le repas « chantier d'insertion » à 3,68 €

Vu l'avis de la commission enfance jeunesse éducation, réunie le 12 décembre 2019.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ces tarifs pour l'année 2020.
